

## COMMISSION NATIONALE DE L'ATHLETISME MASTERS

N°3/2018

SAMEDI 6 OCTOBRE 2018

FFA - 33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN PARIS

Présidence Patricia ZUGER

Présents Roger ANGELINI (PACA), Pascal JAILLETTE (LBFC), Daniel LANGLAIS (CNAM), Pierre MONTHEILLET (LIFA), Jean-Yves PREVOST (LNA-CNAM), Christian SIFFRE (NOR), Patrick VALENTIN (LBA-CNAM), Jean-Claude DEREMY (CNAM), Jean Marcel MARTIN (CNAM), Martine RAYMOND (CNAM), Jack TOMAZOWER (CNAM)

Excusés Alain LIMOUZIN (LNA représenté par Jean-Yves PREVOST), Gilles PRONO (CEN), Dominique BONNAL (G-E), Colette RUINEAU (CNAM), Catherine GRACIA (FFA), Ludovic GRESSIER (CNAM), Louis BELLEVEGUE (ARA-CNAM), Raymonde BELLEVEGUE (CNAM), Jean-Luc DAVOINE (CNAM)

La Présidente souhaite la bienvenue aux participants et signale que c'est la 1<sup>ère</sup> réunion nationale depuis sa nomination en tant que présidente.

Cette réunion sera une réunion d'information mais surtout un moment de discussion et de partage. Patricia ZUGER demande à chaque membre de se présenter. De ce tour de table, un problème émerge : la reconnaissance des athlètes Masters et surtout les difficultés que rencontrent ces athlètes pour pouvoir participer aux compétitions qui sont organisées dans les régions en respectant les spécificités Masters.

La Présidente regrette que les Commissions régionales Masters de Corse et des Hauts-de France n'aient pas de présidents.

### 1. Point sur les licenciés Masters en 2018

Un Power Point a été projeté (voir annexe)

Au niveau national, les athlètes Master représentent 113 281 Licences sur un total de 314 692 licences, soit 36 % des licences.

Si on s'intéresse aux athlètes Master en compétition, ils représentent 34 078 licences soit 11 % du total de licences FFA.

L'analyse montre que :

- 10,8 % ont des licences compétitions (24 045 licenciés hommes pour 10 033 licenciées femmes) ;
- 11.3% ont des licences running (25 718 licenciés hommes pour 10 033 licenciées femmes) ;

- 6,8 % ont des licences Athlé Santé Loisir (5 019 licenciés hommes pour 16 478 licenciées femmes).

## 2. Nouveau règlement Record absolu et Meilleures Performances

Jean-Marcel MARTIN présente et explique le nouveau règlement concernant les records absolus et les meilleures performances Masters :

- un Record Absolu Masters est un record avec les caractéristiques M40 et pour être validé sera soumis à un contrôle anti dopage.
- Les autres « records » seront des Meilleures Performances Masters par catégorie de 5 ans en 5 ans ;

Cette nouvelle réglementation sera présentée pour validation au Bureau Fédéral du 15 novembre 2018 et sera mis en ligne sur le site de la CNAM après son adoption éventuelle.

Suite à cette présentation, Jean-Marcel MARTIN répond aux diverses questions en précisant les différents critères d'homologation du record absolu et des meilleures performances.

Une question a été posée à propos des épreuves supprimées à partir de 80 ans : « Pourquoi lors de la suppression des épreuves Masters 80 ans lors des Championnats de France n'avoir pas tenu compte des spécificités hommes/femmes ? ». Il est répondu que la CNAM ne veut pas faire de discrimination.

## 3. Actions des différentes CRAM en 2018

Les réponses aux questionnaires envoyés aux commissions ainsi que les interventions des présidents permettent de faire un bilan sur une année.

Toutes les ligues organisent des Championnats Masters. Les athlètes Masters ont également la possibilité de participer à certains Meetings qui intègrent des épreuves Masters. Depuis 2018, la Bretagne organise un Meeting Masters en salle et la ligue PACA, un Meeting Masters en été.

Certaines ligues ont mutualisé leurs compétitions.

Les CRAM, sauf pour les Pays de Loire, rencontrent des difficultés :

- la taille des nouvelles ligues pose problème aux athlètes Masters pour pouvoir se rendre dans de bonnes conditions sur les lieux de compétitions ;
- au niveau de la communication : malgré les sites des ligues les informations concernant les Masters ont du mal à circuler ;
- manque d'installations (exemple : pas de stade couvert en BFC) ;
- non reconnaissance des athlètes Masters et de leurs spécificités.

Pour aider les Commissions régionales, les participants proposent de continuer les actions de mutualisations :

- en se contactant bien en amont des compétitions ;
- en se communiquant les calendriers,
- en organisant des événements en limitant les épreuves.

Ces actions de mutualisation permettront de résoudre les problèmes d'installations et de jury que peuvent rencontrer les ligues, dus au calendrier sportif très dense.

Le souhait des présidents est de motiver des athlètes running à rejoindre les athlètes compétitions.

#### 4. Championnats de France Masters hiver, estivaux

Les Championnats Masters en salle se dérouleront du vendredi 15 au dimanche 17 mars à LIEVIN. Les Championnats Masters 10 000m ont été un succès en 2018 et seront reconduits mi-avril à PACE (BRE).

Pour la saison estivale 2019, la CNAM a reçu 2 propositions :

- Championnats Masters individuels : le samedi 23 et dimanche 24 juin à SAINT-RENAN (BRE) ;
- Championnats Masters EC, Marche et Relais : le samedi 6 et dimanche 7 juillet à CESSON-SEVIGNE (BRE).

Suite à ces annonces, divers sujets ont été abordés :

- « A qui est versée la part payante pour participer aux Championnats de France ? ». Cette part est constituée de 75% pour aider les organisateurs, de 25% versés à la Fédération pour financer les dossards, les médailles et le matériel éventuellement mis à disposition.
- « A l'étranger des championnats Nationaux Masters se déroulent plus tard, ex. : Allemagne fin août ou début septembre, pourquoi ne pas faire pareil en France ? ». En France, nous avons déjà de gros problèmes pour les organiser en juin ou juillet. C'est impensable fin août : les vacances scolaires ne sont pas encore terminées et début septembre c'est la rentrée ; les bénévoles des clubs sont déjà bien occupés avec les forums associatifs et toutes les obligations de la nouvelle saison sportive.
- « A propos des Championnats de France Epreuves Combinées, Marche et Relais, pourquoi ne pas mettre toutes les épreuves de relais sur ces Championnats ? ». Cette année pour la 1<sup>ère</sup> édition de ces Championnats de France, il y avait peu d'équipes de relais. La Commission va se donner 2 ans avant de modifier le programme. Patrick VALENTIN (BRE) propose d'inclure en 2019 un 5000m.
- « Lors des Championnats de France Epreuves Combinées, Marche et Relais, pourquoi ne pas permettre aux athlètes de participer aux épreuves combinées et au pentalancer ? ». Cette année l'horaire ne le permettait pas. » : en 2019, le règlement de ces championnats sera modifié.

## 5. Délégation CNAM ou CRAM lors des Championnats de France

La CNAM envoie une délégation sur les Championnats de France qui comprennent des épreuves Masters (Ekiden, Semi-Marathon, 10 kms). Le rôle de cette délégation est de s'assurer du bon déroulement des épreuves Masters et d'aider les organisateurs au niveau de la gestion de la remise des dossards et des arrivées.

Nous avons constaté que lors de ces Championnats le président et les membres des CRAM aident les organisateurs.

Pour une meilleure gestion des délégations et pour réduire les frais, Patricia ZUGER propose soit :

- d'envoyer un membre de la CNAM résidant dans la région dans laquelle se déroulent ces Championnats ;
- ou de contacter le président de la CRAM pour lui demander s'il est d'accord de représenter la Commission Nationale.

## 6. Teams managers bénévoles lors des Championnats Internationaux

Après chaque Championnat International, des athlètes mécontents contactent la Commission Nationale, voire la Fédération pour se plaindre du travail des Teams managers.

La Présidente rappelle que les **Teams Managers** ne sont pas des salariés de la Fédération, que ce **sont des bénévoles** passionnés d'athlétisme qui paient leurs déplacements et leurs hébergements.

## 7. Retour sur les Championnats du Monde Malaga

Le retour des teams managers est positif. Ils ont fait leur possible pour être présent sur les 4 stades et répondre aux demandes des athlètes.

Lors de ces Championnats s'est tenue l'Assemblée Générale de la WMA.

Les délégués français étaient Raymonde BELLEVEGUE, Louis BELLEVEGUE, Colette RUINEAU, Jack TOMAZOWER, Patrick VALENTIN et comme suppléante Gabrielle ISSUREE.

A son retour, Colette RUINEAU signale que la WMA demande aux Fédérations de respecter le règlement sportif WMA.

La CNAM présente les 3 points qui diffèrent du règlement WMA :

- Licence Masters à 35ans :  
Argumentations :
  - depuis les Championnats du Monde Masters de Lyon, les athlètes de 35 à 39ans participent aux Championnats de France Piste ;
  - uniformisation avec le règlement de l'EMA et de la WMA

La CNAM propose de passer la licence Masters à 35ans pour la piste, le cross et le Hors Stade et soumet au vote « licence Master à partir de 35ans ».

→ Cette proposition est acceptée à l'unanimité et sera transmise prochain Secrétariat Général pour décision par le Bureau Fédéral.

- Départ debout à partir de 35ans

Dans le règlement sportif Masters, le départ debout est autorisé à partir de 60 ans. Le règlement WMA et EMA autorise le départ debout à partir de 35 ans.

Tous les participants à cette réunion sont contre le départ debout à partir de 35 ans.

Suite à ce vote se pose la question suivante :

« Ne pouvons-nous pas modifier la règle actuelle ? Autoriser le départ debout à partir de 50 ans ? ».

Ce changement permettrait aux athlètes qui ont des problèmes de santé (douleurs au dos ou au niveau des articulations) de participer aux épreuves de courses inférieures à 800m.

Vote : départ debout à partir de 50 ans

Pour : 9          Contre : 3

→ La règle des départs debout sera modifiée et sera applicable après validation des instances compétentes sur les épreuves spécifiques Masters à partir de la saison 2020.

- Faux départ

La règle EMA et WMA des faux départs ne sera pas appliquée en France : les athlètes Masters sont habitués à la règle FFA et chaque faux départ rallonge d'environ 3 minutes le temps d'une épreuve.

## 8. Points divers

- Roger ANGELINI (PACA) signale que certains athlètes Masters de sa ligue ou de ses comités départementaux lui reprochent de ne pas faire d'opération de communication quand d'autres masters se déplacent hors de leur « territoire ». Ces athlètes ne préviennent pas la CRAM de leur participation hors ligue.

La CNAM propose :

- au niveau national : quand les listes des Français inscrits aux championnats et aux matches sont éditées : que ces listes soient envoyées aux présidents des CRAM. Ainsi, ces derniers pourront extraire les athlètes de leur ligue et pourront faire le nécessaire au niveau de la communication.
- Pierre MONTHEILLET (LIFA) fait savoir que la CRAM d'Ile-de-France organise un colloque Masters le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 au CREPS de Châtenay-Malabry.

- Patrick VALENTIN (BRE CNAM) demande aux Présidents présents et à la Commission des idées pour développer son groupe « Développement Santé Loisirs » : ex. faire venir vers la piste les licenciés sur des courses de demi-fond sous forme de courses open.

Diverses propositions ont été évoquées :

- sur nos prochains championnats de France. EC Marche Relais, proposer une course open sur 5000m pour les licenciés FFA Running ;
  - créer un challenge Running, faire 3 courses 5000 et 3000 sur piste pour être classé.
- Jean-Yves PREVOST (NA-CNAM) : « Un athlète M45 qui veut partir debout a-t-il le droit de partir en trépied ? ». Non, actuellement le départ debout est autorisé à partir de 60 ans et le départ trépied n'est pas autorisé.
  - Jean-Claude DEREMY (CNAM) signale qu'il va débiter les statistiques à partir du mois d'octobre. Suite à ses problèmes de santé, il n'est pas prêt et ne sent pas capable actuellement d'effectuer le gros travail concernant l'Athléràma (6h par jour).
  - Patrick VALENTIN (BRE-CNAM) fait remarquer que le site de la CNAM n'est pas très lisible. Il propose de créer un onglet « archives ». La page accueil va être allégée et les photos pourront être consultées via un lien.
  - Jack TOMAZOWER (CNAM) communique le résultat final du match Allemagne /Belgique/France :

Classement général :

1. Allemagne 336 pts
2. France 306 pts
3. Belgique 144 pts

Classement Hommes

1. France 164 pts
2. Allemagne 161 pts
3. Belgique 88 pts

Classement Femmes

1. Allemagne 175 pts
2. France 142 pts
3. Belgique 56 pts

Ce match s'est déroulé dans une bonne ambiance. Les athlètes français ont obtenu 15 premières places et 22 athlètes ont réalisé leur meilleure performance de l'année.

Jack TOMAZOWER propose de changer pour 2019 les critères de sélection : « seront sélectionnés les athlètes terminant sur les podiums des Francs estivaux ». Les épreuves du match 2019 seront connues avant ces Championnats.

- Jean Marcel MATIN fournit des renseignements à propos des Championnats de France de cross-country 2019 : le samedi aura lieu une seule course Masters regroupée avec une course open de 8km. Ce format permettra d'avoir une course avec un grand nombre d'athlètes.

Avec ces renseignements la CNAM va pouvoir établir les critères de podium.

**Patricia ZUGER**

PRESIDENTE